



## Avis d'attribution

Délégation de Service Public

AT 2023-04

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac.**

Correspondante : Florence GIBILY EMPEYROU-ARRUHAT, Responsable Commande Publique - Finances, 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 – Courriel : [fgibily@bergerac.fr](mailto:fgibily@bergerac.fr)

Site internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

**Objet du marché** : DSP Exploitation du Café des Musées – Pôle Patrimonial et Culturel Dordonha

**Type de procédure** : procédure de DSP simplifiée

**Critères d'attribution** : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

| Libellé  | Points    |
|--|-----------|
| <b>Détail de l'offre</b><br>Ce critère est apprécié au regard de la proposition de plusieurs repas type et des produits à la vente proposés en fonction de la saison avec indication des prix (restauration le midi et offre de salon de thé et snacking le matin et l'après-midi) et de la proposition d'offres traiteurs et de prix pour des prestations d'apéritifs déjeunatoires ou d'îtoires. La qualité des produits sera évaluée avec attention (produits labellisés Agriculture Biologique, locaux, de saison, ..) | <b>60</b> |
| <b>Description du projet d'exploitation au regard de la note d'exploitation fournie</b><br>Ce critère sera évalué au regard de la proposition faite concernant l'organisation du service en salle, le personnel affecté et l'organisation pour la préparation des repas (temporalité et lieux)   | <b>40</b> |

**Durée du marché** : 36 mois

**Date d'attribution du marché** : Le 6 juin 2023

### Voies et délais de recours :

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)) :*

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 16 juin 2023

Les documents communicables du marché sont disponibles auprès du Service Commande Publique -Elora FAUJANET – 05 53 74 65 81